

La Reconstitution des Régions Libérées

L'ŒUVRE DU CONSEIL SUPÉRIEUR
Paris, 3 juin. — La reconstitution des Régions libérées a été confiée au Conseil supérieur des matériaux, de la main-d'œuvre et des transports, créé par M. Ogier, et présidé par M. Clavelle.

Le Conseil supérieur, qui comporte deux sections : la section des matériaux et celle de la main-d'œuvre, constitue une sorte de Conseil d'administration, où sont discutées toutes les questions soulevées par le ministre à ses délégués. Les questions sont présentées au Conseil par les divers chefs de services de la Reconstitution, mais le Conseil a, en outre, un droit d'initiative. Les décisions du Conseil, approuvées par le Ministre, sont mises à exécution par les soins des directeurs des services sous la section des matériaux et de la main-d'œuvre, placés sous l'autorité du Préfet, reçoit du Conseil supérieur, des directives générales. Le Conseil supérieur a pour mission de contrôler l'exécution et, chaque mois, un membre du Conseil, délégué par le Préfet, assiste à une réunion du Comité départemental.

Après avoir établi un ordre d'urgence pour les travaux les plus urgents et pour les travaux les plus importants, le Conseil a abordé la question des abris provisoires et dressé un plan d'utilisation rationnelle des wagons nécessaires au transport de ces abris. Des bâtiments provisoires, construits avec les matériaux disponibles, ont été construits d'urgence, dont 30.000 habitans démontables. Les organisations de secours ont été créées pour 1921. Le Conseil a eu garde d'oublier l'exploitation des carrières et l'utilisation des matériaux, recueillis dans les mines, de même que le Président du Conseil a eu garde d'oublier les stocks utilisables qui ont été répartis dans les régions.

DES VŒUX DU GROUPE
INTERPARLEMENTAIRE DES R. L.
Paris, 3 juin. — Le groupe interparlementaire des Régions libérées, sous la présidence de M. le sénateur Hayez.

Après un exposé du président sur la situation administrative, le groupe a adopté le paragraphe 9 de l'article 16 de la loi sur les dommages de guerre, au sujet des indemnités dues par l'Etat et les impôts dus par les particuliers. Les exploitations fournies par MM. Poincaré, Louchet, etc. — le groupe a chargé son bureau de demander aux Ministres des Finances et de R. L. d'admettre le suris des impôts jusqu'aux décisions des commissions et juridictions compétentes.

2. D'adopter une formule pour inscrire sur les titres de créance qui devront être établis après ces décisions, les déductions à opérer pour les sommes dues à l'Etat par les sinistrés.

Sur le rapport de M. de Lubersac, le groupe a également décidé une démarche relative au paiement des dommages de guerre pour les victimes des obus ennemis ou allies.

M. Louchet a ensuite mis au point la question des pourparlers franco-britanniques.

L'Enfant martyre de Lambres
ENQUÊTE ET LA FEMME DUPONT
SEN TIRENT AVEC 4 MOIS DE PRISON
C'est une affaire, que nous avons, en son temps, relatée, à eu son épilogue au tribunal correctionnel de Douai.

Nos lecteurs se souviennent encore de l'abominable martyre infligé à la petite Simone Du... et sa mère, Marie Dupont.

Ce couple de brutes, qui demeurait dans une route isolée sur un terrain vague, à Lambres, fut arrêté sans répit la pauvre petite, qui, à bout de forces, fut portée à l'hôpital, chez le secrétaire de la mairie de Lambres.

Les Syndicats de Fonctionnaires et le projet de dissolution

CE QUE DIT PLOUVIER, Secrétaire du Syndicat des Agents du Service postal

La décision prise par le gouvernement de donner un statut aux fonctionnaires leur supprimant le droit de grève nous a permis de réfléchir dans les milieux intéressés l'impression que cause cette décision.

Nous ne pouvons mieux nous adresser qu'à nos collègues pour leur faire connaître le plus exactement le monde.

Comme nous lui demandons sa façon de penser sur ce projet de loi, le secrétaire du Syndicat des Agents du Service postal, P. T. T., a répondu :

« La décision du gouvernement, dit-il, me paraît monumentale, et les fonctionnaires également menacés. »

« Le 13 juin, pour la première fois, la Fédération postale et la Fédération des fonctionnaires ont organisé en commun un accord, une série de meetings en France. »

« Voilà le premier résultat. »

« Nous ne sommes pas des fonctionnaires, nous sommes des citoyens, nous ne sommes pas des fonctionnaires, nous sommes des citoyens, nous ne sommes pas des fonctionnaires, nous sommes des citoyens. »

« Ce n'est pas un mystère, d'ailleurs, que nous, P. T. T., nous n'avons pas grand-chose à gagner à ce projet de loi. Le projet Millerand nous donne des droits... »

« Comment cela ? »

Les dockers dunkerquois ont repris le travail

MAISON MAISON ON REPREND LE TRAVAIL DES OUVRIERS, QUI FONT LA GRÈVE DES BARS CROISÉS.

Ainsi qu'en avait été décidé, le travail a repris hier matin sur le port de Dunkerque. Selon toutes les apparences du début de la journée, tout semblait devoir se passer sans incident.

D'une façon générale, le travail a été repris avec un ardeur louable. A tous les « comptages », chez les entrepreneurs, l'embauchage s'est effectué sans aucune difficulté, conformément à la décision prise au Syndicat des dockers par le Conseil de la C. G. T., que nulles maison ne serait mise à l'index par les ouvriers.

Cette dernière résolution avait trait à une maison patronale qui a voulu maintenir le révoqué de ses contremaîtres.

Mais l'embauchage près de cette maison ne fut que de pure forme, comme pour donner satisfaction aux instructions données. L'équipe embauchée se rendit près du bateau à décharger et là, chacun se croisa les bras en refusant de travailler.

Le bateau en question devait être déchargé, pour des raisons de manutentions diverses, par trois équipes occupées par des dockers étrangers. L'une des trois équipes refusant le travail, les deux autres durent se résigner au chômage.

Les choses en sont là et il y a lieu de se demander quelle attitude elles prendront.

Contes et Nouvelles
Le Secret de Hackleson

Dans la forêt de Loch, en Ecosse, vivait un vagabond qui jamais ne parlait à personne et à qui personne ne parlait. Il se cachait. On l'ignorait. Mais un jour, un homme vint à passer par là et le monde, depuis quinze ans, ne s'était occupé de lui qu'une seule fois. C'était le jour où les « gaudes » avaient fait une battue contre les autorités civiles ayant recouru à la force armée pour détruire une famille d'êtres humains. Les choses en sont là et il y a lieu de se demander quelle attitude elles prendront.

LILLE

UN FAIT PEU BANAL
OU UN CHAUFFEUR QUI A DU COLROT

Qui en a déjà raconté de toutes les sortes et de toutes les couleurs, à propos des divers services de la L. O. de Desbrières.

Vous en avez une petite histoire qui touche à l'inévitable, mais dont nous affirmons cependant l'authenticité.

En plein jour, hier jeudi, vers une heure de l'après-midi, un individu s'est présenté dans un bureau dont nous aurons la charité de ne pas donner le numéro. Se faisant passer pour un chauffeur attaché à l'organisation, il a pu se mettre au volant d'un camion-automobile de trois tonnes, et tranquillement s'en aller avec le véhicule.

Rencontré non loin d'Ascq par un autre chauffeur ou sidécarré, de la L. O., en question, qui lui stupéfiait de voir un inconnu piloter un camion, le voleur fut suivi pendant un certain temps par celui-ci. Cependant, un pneu qui était à sa disposition empêcha le pisteur de se renseigner complètement.

Plainte a été déposée à la Sûreté par le directeur du parc intéressé.

Un auto fut livré et des agents s'élançèrent à la poursuite de l'individu. On apprit qu'il n'était pas un chauffeur, mais un entrepreneur de films cinématographiques...

Le trafic du charbon
On nous communique de Divion (Pas-de-Calais) :

Hier, nous relations qu'un garde particulier des mines de Bray avait dressé contrevention à la charge d'individus qui remplissaient leur camion-automobile de schiste destiné à être transporté dans les mines de Bray. On nous signale aujourd'hui un fait du même genre qui s'est produit à Divion.

Chronique Artistique

AU CONSERVATOIRE

La classe d'ensemble de instruments à cordes et à clavier (professeur M. Surmont) donnait hier un exercice public dans la salle du Conservatoire.

Programme :
Le « Quatuor à cordes » (op. 76, n° 2) d'Haydn interprété par M. Pigot, Mlle Jeanne Ducoing, M. H. Desbrières et M. P. G. T.

M. Pigot, un peu froid, a parfois des sonorités douteuses, il manque aussi un peu de légèreté. Mlle J. Ducoing fait preuve de volonté dans son jeu, qui n'est pas désagréable. Mlle Desbrières et M. D'Haut ont complété heureusement ce quatuor qui, dans l'ensemble, est satisfaisant.

Le « Sonate de Beethoven » (op. 24, n° 3) pour piano et violon a été interprété par Mlle Ducoing et M. P. G. T. Mlle Ducoing a joué avec une certaine maîtrise, mais elle a un peu trop d'accentuation peut-être dans certains motifs d'accompagnement, mais excusable par le jeu de Mlle Stéphanou, ce pendant, fort en progrès, et qui a par quelques traits définitifs a fait preuve généralement de sûreté dans les aigus, et d'aisance dans le jeu.

L'exercice s'est terminé par le « Trio » (op. 13, n° 2) de Mozart, pour piano, violon et violoncelle. Mlle Ducoing a joué un peu impersonnellement un mécanisme très agréable. Mlle Marie Ducoing manque de franchise ou exagère la légèreté de certains motifs. Mlle Stéphanou est plus à l'aise, mais la sonorité n'est pas toujours heureuse.

En résumé, ces impressions personnelles et tout amoindries données, l'exercice d'ensemble est très bon dans son ensemble, et fait le grand honneur à M. Surmont et à ses élèves.

AUX DEBITEURS DE CONSOMMATIONS D'EAUX ANCIENS 1914 à 1919 INCLUS
Le Maire nous communique de la Ville d'Annœullin que le conseil municipal les condamnés par leur sort réclame pour les consommations de ceux de 1914 à 1919 inclus.

Tous ces débiteurs ont été convoqués au conseil municipal sans frais, ainsi qu'un avis indiquant que les sommes dues ne seraient pas payées qu'en cas de non-paiement des robinets servant à leur consommation.

AVIS ET COMMUNICATIONS

COMITE POUR LA RECONSTITUTION DU SECTEUR COMMERCIAL. Assemblée générale de la Section, le samedi 5 juin, à quatorze heures et quart, rue Denis-Godefroy, 1, à Lille.

Sociétés Diverses
CHORALE UNION DE LILLE. Répétition vendredi 4 juin 1920, à 7 heures du soir.

ANCIENS GRADÉS. Fêtes universitaires. — Journée des Mutilés. — Les membres de cette société sont priés de se réunir au dressage le dimanche 6 juin, à 8 heures, au Café de la Paix, 31, rue de Valmy, pour participer au défilé organisé à l'occasion des Fêtes Universitaires au profit des Mutilés.

MICHAEL GAMBETTA-FABRIZIO. Dimanche, de 10 à 12 heures et de 2 à 4 heures, concours amical de tir à la carabine, boucliers et rechettes. A l'issue de ces concours, aura lieu, à 15 heures 30, sous la présidence de M. Copra, directeur départemental de l'Enseignement primaire du Nord, l'inauguration du Médiathèque-Photographique des anciens élèves, tombés au champ d'honneur et du tableau des membres cités à l'ordre.

ANCIENS DUPLEX. — Dimanche 6 juin, à huit heures du matin et à huit heures et demie du soir, concours de brochettes, au profit des anciens élèves, tombés au champ d'honneur et du tableau des membres cités à l'ordre.

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (Section Lille). Dimanche 6 juin, à 8 heures, assemblée générale, au siège, Hôtel des Caronniers.

Théâtres Cinémas & Concerts

Théâtre municipal
L'annonce des représentations de Prince-Rigado, dans « Les Tantes Honnêtes », l'amusante comédie de Paul Gavault, a été bien accueillie par les amateurs de théâtre. Les places s'enlèvent à la location pour les représentations de demain samedi et dimanche.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
SAINTE-ANDRÉ
CHUZY GRAVE
M. Edmond Rogge, 60 ans, regagnait son domicile, lundi soir, lorsqu'il fut frappé par l'obécité, il s'engagea sur le pont qui longe les bords, n'étant pas encore restauré, et aucun garde-fou n'empêchant l'accès, le malheureux tomba dans les eaux. Il fut transporté à l'hôpital, mais il y mourut.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
SAINTE-ANDRÉ
CHUZY GRAVE
M. Edmond Rogge, 60 ans, regagnait son domicile, lundi soir, lorsqu'il fut frappé par l'obécité, il s'engagea sur le pont qui longe les bords, n'étant pas encore restauré, et aucun garde-fou n'empêchant l'accès, le malheureux tomba dans les eaux. Il fut transporté à l'hôpital, mais il y mourut.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
SAINTE-ANDRÉ
CHUZY GRAVE
M. Edmond Rogge, 60 ans, regagnait son domicile, lundi soir, lorsqu'il fut frappé par l'obécité, il s'engagea sur le pont qui longe les bords, n'étant pas encore restauré, et aucun garde-fou n'empêchant l'accès, le malheureux tomba dans les eaux. Il fut transporté à l'hôpital, mais il y mourut.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
SAINTE-ANDRÉ
CHUZY GRAVE
M. Edmond Rogge, 60 ans, regagnait son domicile, lundi soir, lorsqu'il fut frappé par l'obécité, il s'engagea sur le pont qui longe les bords, n'étant pas encore restauré, et aucun garde-fou n'empêchant l'accès, le malheureux tomba dans les eaux. Il fut transporté à l'hôpital, mais il y mourut.